



Commune de DISSAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil neuf le dix sept décembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

PRESENTS : Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur François ARANDA, Monsieur Damien AUBRION, Monsieur Olivier POUZET, Madame Annie LEGRAND, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Carlos FERREIRA, Monsieur Jean Claude RICHARD, Madame Arlette BRISON, Madame Marie France DUBOIS, Monsieur Sébastien PERE

EXCUSEE :

Madame Denise KARAGUITCHEFF donne pouvoir à Monsieur Louis REMBLIER

Monsieur Damien AUBRION a été désigné secrétaire de séance

Avant de débiter la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe le Conseil que la suite de la présentation des projets du Conseil Communal des Jeunes ne peut pas être assurée du fait des conditions météorologiques. Elle s'effectuera au prochain Conseil.

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal de 26 novembre 2009 :

Le compte-rendu, ne faisant l'objet d'aucune remarque, est approuvé à l'unanimité

Délibération n° 01/17122009 : Ouverture des crédits d'investissement pour 2010

Vu l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales

Sur le rapport de Monsieur Louis REMBLIER, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget.

Le Maire est aussi en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Délibération n° 2/17122009 : Création de deux postes d'adjoint technique

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Sur le rapport de Monsieur Louis REMBLIER, Maire,

Le Conseil Municipal décide de créer deux postes d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01 janvier 2010.

Le tableau des emplois sera modifié en conséquence.

Délibération n° 3/17122009 : Modification du temps de travail de deux postes

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis favorable de la Commission Technique Paritaire en date du 07 décembre 2009

Sur le rapport de Monsieur Louis REMBLIER, Maire,

A compter du 01.01 2010,

Le Conseil Municipal décide de l'augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe (AET 04) de quatre heures passant ainsi le poste à 28/35^{ème}.

Le Conseil Municipal décide de l'augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe (AET 06) de quatre heures passant ainsi le poste à 32/35^{ème}.

Le tableau des emplois sera modifié en conséquence.

Délibération n° 4/17122009 : Modification du tableau des emplois

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Sur le rapport de Monsieur Louis REMBLIER, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Suite à des modifications du tableau des effectifs,

Considérant que le grade d'ATSEM 2^{ème} classe n'existe plus,

Le poste ATS06 ATSEM 2^{ème} classe à 30/35^{ème} est remplacé par ATSEM 1^{ère} classe à 30/35^{ème}.

	GRADE	
	SERVICE ADMINISTRATIF	
DGS	Attaché - 35/35°	Directeur général des services (emploi fonctionnel)
AA 02	Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Service Accueil CCAS ACMO
AA 03	Adjoint administratif 2ème classe - 19/35°	Services Etat civil Election Accueil
AA 04	Adjoint administratif Princip.1° CI - 35/35°	Service urbanisme
AA.05	Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Service comptabilité Investissement
AA.06	Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Non pourvu
AA 07	Adjoint administratif 1ère classe - 35/35°	Service personnel
AA 08	Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Service comptabilité fonctionnement, accueil
AA 01	Rédacteur 35/35°	Secrétaire générale
	TECHNIQUE	
RST	Contrôleur 35/35°	Responsable du service technique
ST07	Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Non pourvu
ST09	Adjoint technique 1ère classe 35/35°	Service espaces verts
ST06	Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service espaces verts
ST02	Agent de maîtrise Principal 35/35°	Service bâtiment
ST01	Contrôleur Princip de travaux - 35/35°	Non pourvu
ST04	Adjoint technique 1ème classe 35/35°	Service espaces verts
ST03	Agent maîtrise - 35/35°	Service bâtiment
ST05	Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service polyvalent
ST08	Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service espaces verts
ST10	Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Non pourvu
ST11	Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Non pourvu
	ECOLES ET DIVERS	
AAN01	Adjoint d'animation 2ème classe- 35/35°	Service animation
AET01	Adjoint technique 2ème classe - 16/35°	Surveillance cantine, bibliothèque école
AET02	Adjoint technique 2ème classe - 18/35°	Service cantine PEV, garderie maternelle, médiathèque
AET03	Adjoint technique 2ème classe - 20/35°	Aide service cantine, garderie
AET04	Adjoint technique 2ème classe - 28/35°	Service cantine maternelle
AET05	Adjoint technique 2ème classe -	Aide service cantine, entretien bâtiment,

	27H30/35°	garderie
AET06	Adjoint technique 2ème classe - 32/35°	Entretien bâtiment, garderie maternelle
AET07	Adjoint technique 2ème classe - 30/35°	Entretien bâtiment maternelle
AET08	Adjoint technique 2ème classe - 31H50/35°	Service cantine
AET09	Adjoint technique 2ème classe - 32/35°	Service cantine, garderie, animation
AET10	Adjoint technique 2ème classe - 34/35°	Service cantine maternelle, transport
AET11	Adjoint technique 2ème classe - 34/35°	Service cuisine centrale
AET12	Adjoint technique 2ème classe - 35/35°	Service cuisine centrale, garderie
AET13	Adjoint technique 2ème classe 33,5/35°	Service entretien bâtiments
AET 14	Adjoint technique 2 ^{ème} classe 35/35°	Cuisine centrale
AEM01	Agent maîtrise principal- 35/35°	Non pourvu
	Agents contractuels remplaçants	
ATS01	ATSEM 1ère CI - 35/35°	Non pourvu
ATS02	ATSEM 1ère CI 35/35°	Non pourvu
ATS03	ATSEM 1ère Classe - 34/35°	Service de l'école maternelle
ATS04	ATSEM 1 ^{ère} classe - 30/35 ^{ème}	Service de l'école maternelle
ATS05	ATSEM 2° CI - 34/35°	Non pourvu
ATS06	ATSEM 1ère CI - 30/35°	Service de l'école maternelle
ATS07	ATSEM 2ème CI - 30/35°	Non pourvu
ATS08	ATSEM principal 1ère classe 35/35°	Non pourvu
ATS09	ATSEM principal 2ème classe 35/35°	Service de l'école maternelle, médiathèque

Délibération n° 5/17122009 : Décision modificative n° 5 sur le budget de l'eau

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur Louis REMBLIER, Maire,

VU

- le Code Général des Collectivités Locales
- la délibération relative au vote du budget primitif 2009 eau

accepte la décision modificative suivante :

Compte 203 : + 2 200 €

Compte 2156 : - 2 200 €

Délibération n°6/17122009 : Décisions Modificatives n° 9 sur le budget de la Commune

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur Louis REMBLIER, Maire,

VU

- le Code Général des Collectivités Locales
- la délibération relative au vote du budget primitif 2009 de la Commune

accepte la décision modificative suivante :

BP Commune 2009	Dépenses	Recettes
Investissement		
Cpte 2128-040	+ 6 759,98	
Cpte 21318-040	+ 14 244,95	
Cpte 2152-040	+ 6 830,23	
Cpte 2188-040	+ 2 390,98	
Cpte 021		+ 30 226,14
Cpte 020	- 6 000,00	
Cpte 21318-160	+ 31 000,00	
Cpte 2313-160	- 25 000,00	
Fonctionnement		
Cpte 722-042		+ 30 226,14
Cpte 023	+ 30 226,14	

Délibération n°7/17122009 : Décision Modificative n° 11 sur le budget de la Commune

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur Louis REMBLIER, Maire,

VU

- le Code Général des Collectivités Locales
- la délibération relative au vote du budget primitif 2009 de la Commune

accepte la décision modificative suivante :

BP Commune 2009	Dépenses	Recettes
Investissement		
Cpte 2111-110	+ 37 050,00	
Cpte 2312-110	- 37 050,00	

Délibération n°8/17122009 : Décision Modificative n°1 sur le budget Camping

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur Louis REMBLIER, Maire,

VU

- le Code Général des Collectivités Locales
- la délibération relative au vote du budget primitif 2009 du camping

accepte la décision modificative suivante :

BP Camping 2009	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Cpte 60613	+ 163,50	
Cpte 6218	- 163,50	

Délibération n°9/17122009 : Décision Modificative n° 6 sur le budget de l'eau

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur Louis REMBLIER, Maire,

VU

- le Code Général des Collectivités Locales
- la délibération relative au vote du budget primitif 2009 de l'eau

Considérant que la délibération n°4/221009 d'admission en non valeur est erronée car elle indique le budget de la Commune alors que les produits irrécouvrables concernaient le budget de l'eau.

Annule la délibération n° 4/221009

Admet en non valeur divers produits pour un montant total de 1 383,19 € sur le budget de l'eau

Accepte la décision modificative suivante :

BP Eaux 2009	Dépenses	Recettes
Investissement		
Cpte 2315	+ 182 326,00	
Cpte 1641		+182 326,00
Fonctionnement		
Cpte 654	+ 2 295,84	
Cpte 658	+ 19 916,05	
Cpte 7064		+ 22 211,89
TOTAL	+ 204 537,89	+ 204 537, 89

Délibération n°10/17122009 : Décisions Modificatives n° 12 sur le budget de la Commune

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur Louis REMBLIER, Maire,

VU

- le Code Général des Collectivités Locales
- la délibération relative au vote du budget primitif 2009 de la Commune

Afin de prendre en compte les travaux en régie, accepte la décision modificative suivante :

BP Commune 2009	Dépenses	Recettes
Investissement		
Cpte 2128	+ 6 759,98	
Cpte 21318	+ 4 807,22	
Cpte 21312	+ 9 437,73	
Cpte 2152	+ 6 830,23	
Cpte 2188	+ 2 390,98	
Cpte 2313-150	- 30 226,14	

Délibération n°11/17122009 : Décisions Modificatives n° 1 sur le budget Parc de la Bélarrière

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur Louis REMBLIER, Maire,

VU

- le Code Général des Collectivités Locales
- la délibération relative au vote du budget primitif 2009 du parc de la Bélarrière

Afin de régulariser le stock au budget de la Bélarrière, accepte la décision modificative suivante :

BP Parc Bélarrière 2009	Dépenses	Recettes
Investissement		
Cpte 2031	+ 5 929,00	
Cpte 2111	+ 24 768,00	
Cpte 3555-040		+ 30 697,00
Fonctionnement		
Cpte 605	- 30 697,00	
Cpte 71355-042	+ 30 697,00	

Délibération n°12/17122009 : Décision Modificative n° 13 sur le budget Commune

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur Louis REMBLIER, Maire,

VU

- le Code Général des Collectivités Locales
- la délibération relative au vote du budget primitif 2009 de la Commune

Afin de régulariser le compte 21 non identifié par opération, accepte la décision modificative suivante :

BP Commune 2009	Dépenses	Recettes
Investissement		
Cpte 2031-190	- 1 200,00	
Cpte 21318	+ 1 200,00	

Informations du Maire et des Adjoint

Louis REMBLIER

Monsieur le Maire informe le Conseil de la lettre d'information de la Préfecture sur la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées pour des élèves scolarisés hors communes de résidence suite à la Loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009. Cette disposition clarifie des points de la législation mais il semble que la Commune est peu concernée car elle dispose d'une école élémentaire ainsi que des structures périscolaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la population légale qui prendra effet au 1^{er} janvier 2010. Celle-ci est fixée à 2 953 habitants.

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la Chorale A CROCH'ET VOUS donne son concert de Noël à l'église Saint-Denis de Jaunay-Clan le samedi 19 décembre à 20 heures.

Le Maire a participé à l'Assemblée Générale du SIMER, il rappelle que la Commune a voté une délibération pour se retirer du SIMER. Le SIMER voulait un vote permettant de faire payer les Communes se retirant du Syndicat. Mais le nouveau projet de statut a été repoussé.

Gérard ANDRE :

Conseil de la Communauté : Vote de la subvention auprès de l'association Valvert –Songo avec difficulté, éclairage de l'église de la Madeleine de Beaumont, présentation des entreprises performantes du Valvert dont plusieurs ont leur siège à Dissay.

Codeval : Difficulté pour choisir un site, sans Codeval risque d'une augmentation énorme de la TEOM, Arrêt des enfouissements aux Millas fin 2011.

Françoise DEBIN :

Les travaux d'assainissement d'Aillé et de la Jonchère seront terminés en janvier 2010,

Travaux à prévoir en 2010 :

- Trait de la Charbonnière,
- Parc économique de la Belardière,

- Abribus à réhabiliter,
- Nivellement du chemin de la Croix de Mareuil,
- Salle polyvalente : appel d'offres relancé avec réponse au 02/02/2010.

Annick PLUMEREAU :

Travaux de l'Ecole Paul Emile Victor ont été divisés en deux tranches, une ferme pour le réfectoire et la garderie et une conditionnelle pour les nouveaux bureaux administratifs. Les travaux pourraient débuter au premier semestre 2010.

Village-retraite : la présentation du projet par Logiparc ne correspond plus au désir des élus de créer un village-retraite, Logiparc aimerait disposer dans le projet de lots à bâtir permettant de financer une dizaine de logement réservés à des retraités.

13/01 Comité de pilotage de Puygremier, il faudrait réfléchir à une action pour les 10-12 ans.

François ARANDA :

Charte qualité des parcs économiques signée.

Vente d'un terrain au parc de la Bélardière

Pierre BREMOND :

Marathon du Futuroscope passera par Dissay mais pour l'année 2010 se déroulera le dimanche de la Fête de Dissay, cela implique qu'il n'y aura pas de brocante, remplacée par une animation avec un concert.

Participation à l'AG extraordinaire de dissolution de l'Association Dissay-Loisirs. La fête de la musique de 2010 pourrait être organisée par la Mairie.

Médiathèque : 120 inscriptions à ce jour

Questions diverses

Affluence record au niveau des Restos du Cœur, l'association aimerait utiliser un garage de la Tour, mais ceux-ci sont occupés. Une solution sera trouvée afin de libérer un garage pour les Restos.

Prévoir une place réservée aux personnes à mobilité réduite sur le parking de l'église.

Remerciement aux membres du CCJ qui ont participé à la collecte de la Banque Alimentaire. La distribution est prévue le 30/12.

Les Vœux du Maire auront lieu le 15 janvier à 19 heures.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 28 janvier 2010.